

**SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT ET LE DEVELOPPEMENT DE L'AEROPORT
INTERNATIONAL DE TOURS VAL DE LOIRE**

COMITE SYNDICAL DU 20 FEVRIER 2024

Convocations adressées le 14 février 2024

Nombre de délégués titulaires en exercice : 9
Nombre de délégués présents : 6 titulaires – 1 suppléants
Nombre de délégués votants : 7

Membres présents :

Monsieur Bruno FENET, Madame Cathy SAVOUREY, Monsieur Philippe FOURNIÉ, Madame Gaëlle LAHOREAU, Monsieur Patrick MICHAUD, Madame Cécile CHEVILLARD, Monsieur Etienne MARTEGOUTTE.

Membres excusés :

Madame Betsabée HAAS (suppléée par Madame Gaëlle LAHOREAU), Monsieur Pierre-Alain ROIRON (a donné pouvoir à Monsieur Philippe FOURNIÉ).

Membres suppléants présents non votant:

Monsieur Christophe BOULANGER, Monsieur Emmanuel DUMENIL

Pouvoir :

1

**CS240220-01 – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU COMITÉ SYNDICAL DU 5
DECEMBRE 2023**

Monsieur Bruno FENET, Président, donne lecture du rapport suivant :

Le précédent comité syndical du SMADAIT s'est déroulé le 5 décembre 2023 à 15h00.

Lors de cette séance, le comité syndical a :

- Approuvé le procès-verbal du comité syndical du 14 septembre 2023
- Procédé à l'élection du 1^{er} Vice-président
- Décidé de participer à la création de la société publique locale (SPL) : SET Aménagement
- Approuvé la Décision modificative n°1 (DM1) – Exercice 2023
- Adopté la nomenclature budgétaire et comptable M57
- Approuvé la création d'un budget annexe dit « Budget annexe exploitation du patrimoine »
- Approuvé le règlement budgétaire et financier (RBF)
- Fixé les durées d'amortissement des immobilisations pour l'application de l'instruction budgétaire et comptable M57
- Approuvé les tarifs aéronautiques 2024 du délégataire.

Il est proposé au Comité Syndical d'adopter la délibération suivante

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, décide

- **D'adopter** le procès-verbal du comité syndical du 5 décembre 2023, tel **qu'il est présenté en annexe**.

Le Comité syndical adopte à l'unanimité (8 voix pour).